

Valida

Stiftung | Fondation | Fondazione

Le modèle de préretraite Valida.

Prendre sa retraite en bonne santé.



SBB CFF FFS

Prendre sa retraite en bonne santé.

Celui ou celle qui a exercé une activité particulièrement pénible sur une période prolongée doit pouvoir prendre sa retraite plus tôt et en bonne santé. Avec Valida, les collaborateurs relevant de catégories de fonctions définies aux CFF et chez CFF Cargo ont la possibilité de prendre une préretraite complète ou partielle à partir de 60 ans.



«Valida permet aux collaborateurs exposés à de lourdes charges durant de longues années de prendre leur retraite en bonne santé.»

Urs Huber, vice-président de la fondation Valida, secrétaire syndical, SEV

Prestations.

Valida fait office de pont entre la fin de l'activité lucrative et le départ à la retraite. Le fonctionnement et les prestations de ce modèle de préretraite se présentent comme suit:

- Les collaborateurs réduisent partiellement ou totalement leur taux d'occupation avant l'âge de la retraite AVS.
- Le montant de la prestation versée à titre de compensation de salaire (sur la part réduite) représente 65% du dernier salaire brut perçu. La compensation de salaire Valida à hauteur de 65% du salaire déterminant peut être versée au maximum pendant deux ans dans le cadre d'une préretraite complète. Cette prestation maximale peut également être répartie sur une plus longue période au titre d'une préretraite partielle.
- En plus de la compensation de salaire, la fondation Valida verse des cotisations à la caisse de pensions. Cela permet de maintenir le montant de la pension de vieillesse comme si les collaborateurs avaient continué de travailler jusqu'à la date souhaitée de départ à la retraite.

Champ d'application et financement.

Principales catégories de fonctions visées par ce modèle:

- personnel de manœuvre, mécanicien-ne de manœuvre
- aiguilleur/se
- gestionnaire des stocks, logisticien-ne
- collaborateur/trice en logistique des transports;
- collaborateur/trice RailClean;
- matériel roulant: agent-e de propreté, ouvrier/ère spécialiste, contrôleur/euse technique, diagnosticien-ne
- installations: monteur/euse, monteur/euse de voies, monteur/euse spécialiste, garde-voies

La liste complète des catégories de fonctions figure dans la convention Valida.

Valida est financé au moyen des cotisations des CFF (2,5% du salaire) et des collaborateurs appartenant aux catégories de fonctions définies (1% du salaire). La fondation Valida gère les moyens financiers, verse les prestations Valida et assure la prise en charge des bénéficiaires de prestations. Ce modèle repose sur la solidarité entre les jeunes et les anciens collaborateurs des catégories de fonctions définies. Les collaborateurs qui quittent les CFF ou les catégories de fonctions concernées avant l'échéance de leur droit aux prestations ne reçoivent aucune prestation de la fondation Valida.



«Avec Valida, les CFF introduisent un modèle particulièrement novateur, lequel tient compte aussi bien des intérêts économiques que sociaux – un véritable travail de pionniers!»

Karin Mahler, présidente de la fondation Valida, responsable Employabilité, santé et social, CFF

Possibilités du modèle de préretraite Valida.

Préretraite complète.

Le modèle Valida permet de prendre une préretraite complète avant l'âge du départ à la retraite.

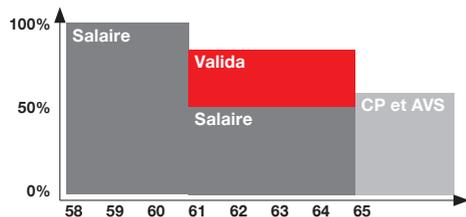


«Grâce à Valida, j'ai pu m'offrir une transition saine vers la retraite – je profite du temps gagné avec ma famille.»

Leander Rüttimann,
bénéficiaire Valida en préretraite complète

Préretraite partielle.

Le modèle favorise avant tout la mise en place d'une transition progressive vers la retraite: les collaborateurs peuvent réduire leur taux d'occupation et donc les charges liées à leur fonction avant leur départ à la retraite sans s'exposer à d'importantes pertes financières.

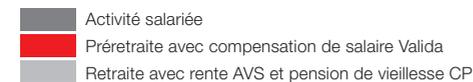
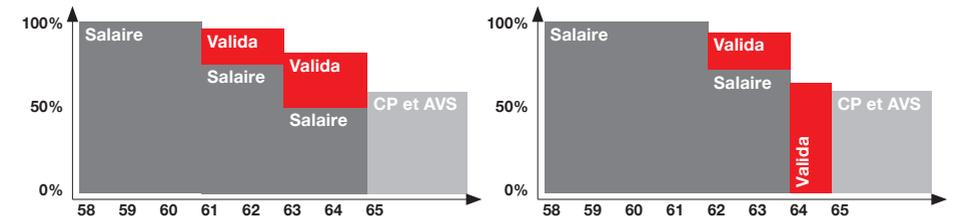


«Valida m'offre la possibilité de prendre ma retraite progressivement – c'est bon pour ma santé et cela me permet de continuer à m'engager pour les CFF.»

Theodor Leuenberger, ouvrier spécialiste et bénéficiaire Valida en préretraite partielle

Préretraite partielle avec réduction en deux étapes.

Le taux d'occupation peut être réduit en plusieurs étapes. Il est possible d'opérer deux réductions au maximum.



Conseil.

Un conseil complet tenant compte également de la situation personnelle des collaborateurs les aide à choisir la solution qui leur convient le mieux. Consultation sociale CFF se tient à la disposition des collaborateurs pour un conseil individuel et personnalisé ainsi qu'un calcul provisoire des prestations Valida.



«Valida fait montre d'une grande valorisation des collaborateurs qui se sont engagés durant de longues années au service des CFF. Le modèle soutient une transition progressive permettant de quitter graduellement le processus du travail actif pour partir en douceur à la retraite.»

Martin Tschirren, Consultation sociale Berne

«Les conseils sur le modèle Valida doivent être mis en lien avec la CP et l'AVS afin que les collaborateurs disposent d'une base décisionnelle complète pour appréhender cette nouvelle page qui s'ouvre à eux.»

Bruno Albrecht, Consultation sociale Zurich



Contact.

+41 51 220 37 34
ags-fei@cff.ch

Conditions et inscription.

Les collaborateurs doivent remplir l'ensemble des conditions ci-après pour pouvoir bénéficier des prestations Valida:

- avoir plus de 60 ans et ne pas avoir atteint l'âge de la retraite AVS;
- avoir travaillé dans l'une des catégories de fonctions définies pendant au moins 15 ans au cours des 20 dernières années;
- disposer jusqu'alors de sa capacité de travail;
- travailler jusqu'alors dans l'une des catégories de fonctions définies.

Les collaborateurs disposant d'un contrat à durée déterminée ou rétribués à l'heure ne peuvent prétendre à l'application du modèle Valida.

L'inscription s'effectue auprès de la fondation Valida. Les personnes remplissant les conditions pour bénéficier des prestations Valida reçoivent un courrier accompagné du formulaire d'inscription de la fondation Valida pendant l'année précédant leur 60e anniversaire. Consultation sociale CFF aide également les collaborateurs à remplir le formulaire d'inscription. Suite à leur inscription, les collaborateurs reçoivent une confirmation provisoire de l'octroi de prestations, ainsi que des documents en vue de la résiliation des rapports de travail ou de l'adaptation du taux d'occupation aux CFF.



«Approcher de la retraite avec Valida et le travail à temps partiel: une opportunité intéressante riche en perspectives pour chacun.»

Claudia Heer, Consultation sociale Zurich



Fondation Valida

Hilfikerstrasse 1
3014 Berne

+41 58 215 74 16
info@admin-valida.ch
www.fondation-valida.ch

